

DÉCEMBRE 2015

L'AGENDA 21 à NAVAILLES-ANGOS

Depuis avril 2012, la municipalité adhère à l'Association « **Notre Village** ».
Celle-ci accompagne les collectivités rurales de moins de 3500 habitants
dans la mise en place de l'Agenda 21 Local.

En 2013, à l'issue d'un travail commun, la commune a défini **64 actions** à mettre en œuvre.
Vous trouverez ci-après quelques exemples de réalisations et de projets qui illustrent les **5 axes** :

SOMMAIRE

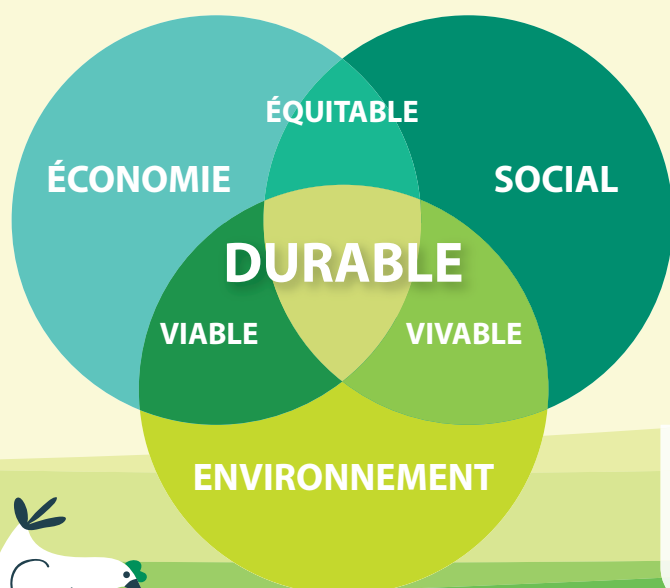


1. Préservation et valorisation du patrimoine
2. Protection de l'environnement et préservation des ressources
3. Protection des biens et des personnes
4. Développement de la cohésion sociale
5. Transversalité avec les différentes échelles territoriales

L'agenda 21, qu'es aquò ? (c'est quoi ?)

Dès 1992, la déclaration de Rio propose une version universelle du développement durable et met en place un plan d'action pour le 21^e siècle qui se nomme Action 21 ou Agenda 21. C'est un document évolutif dont le chapitre 28 traite des collectivités locales, où elles sont invitées à mettre en place un Agenda 21 local.

« LE DÉVELOPPEMENT
DURABLE RÉPOND
AUX BESOINS DES
GÉNÉRATIONS PRÉSENTES
SANS COMPROMETTRE LA
CAPACITÉ DES GÉNÉRATIONS
FUTURES À RÉPONDRE
AUX LEURS ».



Le développement durable se veut
économiquement viable, socialement
équitable et écologiquement viable.

01 La préservation et valorisation du patrimoine

ACTION RÉALISÉE : AMÉNAGEMENT DE CHEMINEMENTS DOUX

L'une des voies pour lutter contre le changement climatique est de favoriser tous les modes de déplacement alternatifs à l'utilisation de la voiture personnelle : transports en commun, covoiturage mais également les trajets réalisés à pied ou à vélo. Se déplacer à pied ou à vélo, à Navailles-Angos, peut être dangereux : le village est très étendu et est traversé par deux axes à forte circulation.

Il est apparu indispensable de réfléchir à des

cheminements sécurisés permettant de relier les quartiers périphériques au centre bourg, tout en y intégrant un aspect paysager qui préserve le caractère rural de notre village.

Au cours de l'année 2015, des aménagements ont été faits dans cet objectif, le long de la D206 pour sécuriser la liaison entre le quartier des Pyrénées et le Bourg. D'autres projets sont en cours de réflexion et seront inscrits dans le prochain PLU.

ACTION EN COURS : UTILISATION DE PROJECTEURS À LED POUR L'ÉGLISE

L'éclairage extérieur de l'Église est consommateur d'électricité. La commune souhaite le maintenir pour la mise en valeur du bâtiment avec en particulier l'éclairage des vitraux.

Afin de réduire la consommation électrique et pour se mettre en conformité avec la réglementation limitant les éclairages nocturnes, des projecteurs à LED extérieurs seront mis en place au cours de l'année 2016.

Ces projecteurs sont nettement moins consommateurs en électricité que des projecteurs classiques. Par ailleurs, une minuterie sera ajoutée à ce système d'éclairage de façon à interrompre l'éclairage à l'heure souhaitée.

Ces différentes actions permettront une économie sur la facture énergétique de Navailles-Angos.

ÉLECTRICITÉ



Chez moi, pour préserver et valoriser le patrimoine naturel, j'adopte des gestes simples :

- Éloignez vos appareils de froid des sources de chaleur.
- Réglez correctement vos appareils : réfrigérateur à 5°C et congélateur à - 18°C.
- Remplissez complètement votre machine à laver avant de l'utiliser et privilégiez des cycles courts et à basse température.
- Évitez de prélever votre vaisselle ou votre linge.
- Privilégiez la décongélation naturelle à celle du micro-ondes.
- Choisissez des appareils électroménagers de classe A.
- Évitez de laisser vos appareils Hifi/vidéo en mode veille, éteignez-les.
- Débranchez vos chargeurs si non utilisés.
- Privilégiez un éclairage par leds.
- Pensez à éteindre les lumières lorsque vous quittez une pièce.

CHAUFFAGE



- Fermez vos volets pour préserver la chaleur en hiver ou la fraîcheur en été.
- Ne dépassez pas 19°C dans les pièces à vivre.
- Équipez les radiateurs de système de régulation pour faciliter un réglage par pièce.



EAU

- Réglez la température de votre eau chaude entre 55 et 60°C.
- Privilégiez les douches (moins de 5 minutes) aux bains.
- Utilisez la chasse d'eau à volume limité.
- Installez des robinets thermostatiques.
- Préférez le lavage de la vaisselle en machine au lavage à la main.
- Privilégiez l'arrosage de vos plantes en soirée ou le matin de très bonne heure.
- Installez des récupérateurs d'eau de pluie.
- Surveillez et réparez vos fuites d'eau.

02 La protection de l'environnement et la préservation des ressources



ACTION RÉALISÉE : RAMASSAGE À LA DEMANDE DES DÉCHETS VERTS PAR LA COMMUNE

Afin d'éviter les dépôts sauvages et le brûlage, la commune vous accompagne dans le recyclage de vos déchets verts.

Pour l'enlèvement, une remorque peut être déposée devant chez vous le vendredi après-midi et récupérée le lundi matin. Vos déchets verts seront alors compostés.

Organisez-vous avec vos voisins pour un ramassage collectif. Coût : 30 €

① Plus d'informations sur le site internet de la commune ou en Mairie.



ACTION EN COURS : ORIENTATION VERS LE « ZÉRO » PRODUIT PHYTOSANITAIRE

Les produits phytosanitaires sont généralement des produits chimiques utilisés contre les mauvaises herbes, les parasites, les champignons, les ravageurs...

La future réglementation prévoit l'interdiction de leur usage à partir du 1^{er} janvier 2017.

Pourquoi s'en passer ?

Parce qu'ils peuvent avoir des effets néfastes sur l'air, le sol, l'eau, la biodiversité et notre santé !

Comment les remplacer ?

En utilisant par exemple le désherbage thermique ou mécanique mais aussi en adaptant en parallèle

les aménagements et les pratiques : choix des plantes, paillage...

Depuis cet été, la commune n'utilise plus aucun produit phytosanitaire (désherbants principalement)

Quelles conséquences pour la commune ?

Ces méthodes douces et sélectives n'auront pas les conséquences radicales et destructrices des pesticides. C'est pourquoi il nous faut changer de regard, développer une autre culture du végétal dans la ville, et accepter la végétation spontanée...



JARDIN

Chez moi, pour protéger l'environnement et préserver les ressources, j'adopte des gestes simples :



- Évitez l'utilisation des produits phytosanitaires.
- Privilégiez les méthodes de désherbages alternatives.
- Acceptez quelques herbes folles dans votre jardin.



03 La protection des biens et des personnes

ACTION RÉALISÉE : RÉDACTION D'UN DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Le DUERP a été réalisé au sein de la commune en 2014, pour les activités des employés communaux.

Comme tout employeur, la municipalité a l'obligation de réaliser ce document.

Il intègre les résultats de l'évaluation des risques professionnels et doit être mis à jour chaque année.



Il est élaboré en trois phases :

1. Identifier les dangers
- ➔ 2. Évaluer les risques
3. Regrouper les mesures de protections imposées

Employé communal équipé pour passer la débroussailleuse.

ACTION EN COURS : L'AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉ (AD'AP)

Depuis le 1^{er} janvier 2015, tous les Etablissements Recevant du Public (E.R.P) commerces, théâtres, cinémas, mairies, établissements scolaires... doivent être accessibles aux personnes handicapées.

Pour les E.R.P non accessibles à cette date, l'Etat octroie une période supplémentaire allant de 3 à 9 ans, à condition d'identifier et de programmer les travaux dans un document intitulé Agen-

da d'Accessibilité Programmé (Ad'AP). Actuellement, la commune possède 10 E.R.P (la mairie, l'église, la chapelle d'Angos, le complexe sportif, l'école maternelle et primaire, le stade polysport, la salle Angos, le ponton handipêche, et la bibliothèque) qui nécessitent des travaux de mise en accessibilité.

Ces travaux sont programmés sur une période de 6 ans et représentent un investissement estimé à 287 510 €.

12
MILLIONS
de français
EN SITUATION
DE HANDICAP
soit
26,4 %
de la population

source INSEE



Chez moi, pour protéger les biens et les personnes, j'adopte des gestes simples :



MAISON

- Rangez tous vos produits d'entretien dans un placard dédié.
- Privilégiez les étagères en hauteur, hors de la portée des enfants pour tous les produits pouvant être dangereux (cosmétiques, ménagers, etc.).

04 Le développement de la cohésion sociale

ACTION RÉALISÉE : CRÉATION D'UN CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS



Grâce à la création du Conseil Municipal des Enfants en 2012, la municipalité propose chaque année à 12 élèves de CM1 et CM2 de se former à la vie citoyenne tout en s'investissant de manière concrète dans les projets de la commune.

UNE ÉCOLE DE LA CITOYENNETÉ

Un vendredi par mois, répartis en commissions et assistés d'un élu adulte, ils se retrouvent pour apporter leurs idées sur la vie de la commune et faire des propositions. Ces propositions sont

ensuite discutées et validées par le Conseil Municipal.

Au cours des dernières années, les jeunes conseillers ont collaboré à la mise en place de l'aide aux devoirs. Ils se sont intéressés au fonctionnement de la cantine, à l'éclairage des quartiers et à la construction du rond-point sur la D834. Les élus de l'année dernière sont tous partis au collège, mais six d'entre eux sont venus prêter main forte aux nouveaux pour les accompagner dans cette aventure.

ACTION EN COURS : L'ORGANISATION DE CONFÉRENCES À THÈMES

DEPUIS 2013, SEPT CONFÉRENCES ONT ÉTÉ ORGANISÉES À NAVAILLES-ANGOS :

1^{er} mars 2013 • Les frelons asiatiques reviennent. Préparez vos pièges. Une conférence animée par Jean-Claude Torrès.

5 juillet 2013 • Réunion publique autour du réaménagement de la RD 834.

Projet de valorisation et de sécurisation des zones d'entrées et de sortie de village présenté par un architecte paysagiste.

Plusieurs conférences sur la petite enfance, organisées par le Relais des Assistantes Maternelles

29 avril 2014 • Quel temps donner au petit enfant ? Animée par Sophie Schumacher, psychologue et thérapeute familiale.

13 mars 2015 • Le Pôle Mode d'Accueil à la rencontre des assistantes maternelles.

19 mai 2014 • L'enfant et son sommeil de 0 à 6 ans. Par les Docteurs Jacques Serfass pédopsychiatre et Sandrine Charuel psychologue clinicienne.

9 avril 2015 • Un monde sans pétrole.

Une conférence débat organisée par les associations Alternatiba Béarn et la Larade Arcencam, et animée par Benoît Thévard, ingénieur des mines et chercheur.

5 juin 2015 • Congrès Association Notre village Navailles-Angos accueillait l'association Nationale « Notre Village » pour son assemblée générale, son congrès annuel et la projection du film débat « Nos enfants nous accuseront » (2006) de Jean-Paul Jaud. Le thème de cette année était « Les pratiques respectueuses de l'environnement ». Notre commune adhérente à cette association depuis 2012, a reçu le label Notre Village Terre d'Avenir le 13 novembre 2013.

LIEN SOCIAL



Chez moi, pour développer le lien social, je participe aux manifestations de mon village :

- Mobilisez-vous et participez aux fêtes de voisins, aux fêtes patronales du village, aux conférences, aux manifestations proposées par les associations...

À venir d'autres CONFÉRENCES...



Vous avez envie de proposer un thème de conférence sur un sujet qui vous intéresse ? Vous connaissez une personne susceptible de présenter un documentaire, d'animer un débat ?

N' hésitez-pas à nous en faire part.

05 La transversalité avec les différentes échelles territoriales



ACTION RÉALISÉE : EXTENSION DE LA STATION D'ÉPURATION PAR UN SYSTÈME VÉGÉTAL

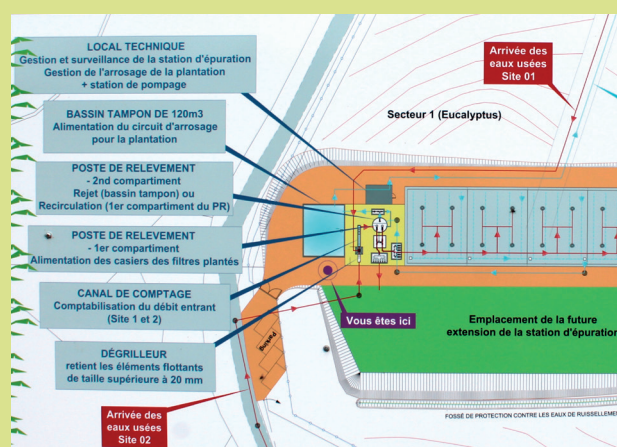
Une nouvelle station d'épuration, totalement écologique avec zéro rejet en milieu naturel a vu le jour en 2014, chemin du Pape.

Ces dernières années, le réseau d'assainissement s'est développé sur la commune avec la prise en charge de nouveaux abonnés. L'ancienne station d'épuration construite en 1991 ne pouvant absorber cette charge supplémentaire, le Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Luy de Béarn a décidé de lancer le projet de construction d'une station de nouvelle génération. Ce projet innovant, plus efficace et respectueux de l'environnement s'appuie sur le principe de traitement des eaux usées par phytofiltration en deux phases :

- traitement des eaux usées par des filtres plantés de roseaux favorisant la décomposition organique.
- épandage ensuite des eaux traitées par système d'irrigation sur une plantation forestière de 3,5 ha

composée de saules, séquoias et eucalyptus, favorisant l'absorption des liquides ultimes riches en azote et phosphore.

Ce principe, économe en énergie, permet ainsi de limiter tout rejet dans le milieu naturel.



ACTION EN COURS : CRÉATION D'UN CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS AVEC LE SDIS

Objet de nombreuses discussions dans nos chaumières depuis plus de 6 ans, le projet de la caserne des pompiers voit enfin le bout du « tuyau ».

Le terrain permettant d'accueillir ce centre d'incendie et de secours, situé au croisement des départementales 834 et 206, a été acquis par la Communauté de communes des Luys en Béarn.

Le financement (SDIS, CCLB, Conseil Départemental) de ce projet vient d'être validé, avec par-

ticipation de l'ensemble des communes qui sont rattachées à ce centre de secours. Afin de faciliter également l'accès à cette caserne, le rond-point tant espéré sera réalisé par le Conseil Départemental lors de l'aménagement.

Nos sapeurs-pompiers volontaires, aujourd'hui formés et opérationnels, sont impatients de rejoindre leur future caserne.

SERVICES



Chez moi, je bénéficie de la transversalité des échelles territoriales, grâce à de nombreux services :

- Le tri sélectif.
- Le ramassage des ordures ménagères.
- La déchetterie (SIECTOM).
- Le site à gravats (CCLB).
- Le l'assainissement collectif avec la station d'épuration végétale (SMA).



REJOIGNEZ-NOUS !

L'AGENDA 21 à NAVAILLES-ANGOS

c'est beaucoup + que ça...

Le comité de pilotage est composé d'habitants
(élus ou non élus) du village,
désireux de mettre en œuvre ce plan d'action.

**Si vous êtes intéressés pour participer
à ces moments d'échanges,
contactez la Mairie au 05 59 33 83 85
comnavailles@cdg-64.fr**

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site internet de la mairie :
<http://www.navailles-angos.fr>

Retrouvez l'ensemble des 64 fiches, Actions de l'Agenda 21
en téléchargeant le **Document Agenda 21** (onglet DÉCOUVRIR) :

Environnement > Agenda 21 > Agenda 21 « Notre Village, Terre d'Avenir »

Consultez le site internet de l'Association Notre Village :
<http://www.notrevillage.asso.fr/>



LA RECONNAISSANCE AGENDA 21 LOCAL FRANCE

Le 29 octobre 2015, notre Agenda 21 a été reconnu « Agenda 21 local France »
par le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie
après plusieurs phases d'analyses du projet par les services de la DREAL.

Cette reconnaissance de la collectivité récompense le travail mené
à la fois pour sa cohérence et pour son réalisme.